

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Restez clairvoyants !

A l'approche des élections municipales, certains esprits s'échauffent, des ambitions se font jour, de fausses informations circulent. A Lagny comme ailleurs et spécialement sur les réseaux sociaux, les rumeurs sont légions. Heureusement, nous savons que vous êtes clairvoyants.

Concernant le sujet du canoë Kayak, nous vous renvoyons à notre communiqué ainsi qu'à l'intégralité du jugement et non aux raccourcis énoncés ici ou là ! Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site de la ville www.lagny-sur-marne.fr

Autre sujet, saviez-vous que l'opposition avait récemment perdu un procès engagé contre la ville ? Un recours contre une délibération de 2017 relative à Saint-Jean dont la requête a été rejetée avec 1 500€ à verser à la ville ! Saviez-vous qu'une contestation de l'opposition sur l'ouverture d'une enquête publique relative au quai de la Gourdine a été rejetée par la Sous-préfecture ? Elle a considéré que la délibération correspondait bien à ce qui devait être débattu dans le cadre de la procédure d'enquête publique !

Participez aux réunions publiques, prenez la parole à la fin du conseil municipal. Mr le Maire donne la parole au public présent. Avec nous, soyez vigilants. Informez-vous sur les obligations légales en matière d'environnement, de logement, de sécurité, de finances publiques... Nous nous tenons à votre disposition et ensemble nous pouvons faire la clarté sur la vie municipale. Bel été à tous !

***Le Groupe : Ensemble pour
l'avenir de Lagny***